



**RAPPORT
ARTICLE 29**

de la loi Énergie et Climat

2025

1.	Démarche générale de Cholet Dupont Oudart et du Groupe.....	5
1.1	Politique d’investissement de Cholet Dupont Oudart.....	6
1.2	L’information des clients sur la prise en compte des critères ESG.....	9
1.3	Les produits financiers « Article 8 » et « Article 9 » de l’offre Cholet Dupont Oudart.....	10
1.4	Adhésion à une charte, un code, une initiative ou obtention d’un label.....	14
2.	Moyens internes déployés par l’entité	15
2.1	Ressources financières, humaines et techniques dédiées à l’ESG	15
2.2	Actions menées en vue d'un renforcement des capacités de prise en compte des critères ESG	16
3.	Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l’entité.....	17
3.1	Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance de Cholet Dupont Oudart.....	17
3.2	Politique de rémunération	18
3.3	Intégration des critères ESG dans le règlement interne du Conseil d’Administration	19
4.	Stratégie d’engagement de Cholet Dupont Oudart.....	19
5.	Taxonomie européenne et combustibles fossiles.....	20
6.	Informations sur la stratégie d’alignement avec les objectifs prévus par l’Accord de Paris.....	22
6.1	Objectifs quantitatifs à horizon 2030.....	22
6.2	Méthodologie interne	23
7.	Informations sur la stratégie d’alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.....	23
8.	Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques.....	25
9.	Informations issues de dispositions de l’article 4 du Règlement SFDR.....	25
9.1	Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.....	25
9.2	Tableau de prise en compte des principales incidences négatives de CDO pour 2025	28

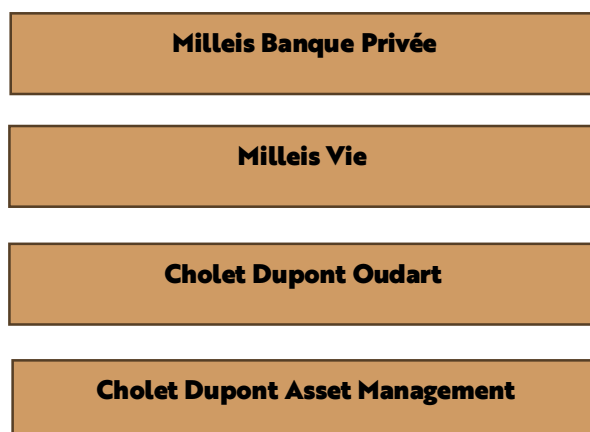
STRATEGIE GROUPE

Objectifs Groupe Milleis

Depuis son rapprochement en février 2023, Cholet Dupont Oudart fait partie du Groupe Milleis.

Conscient des enjeux climatiques, le groupe a décidé de définir une feuille de route à horizon 2030 en partant de l'année de référence 2023.

Groupe



Publications Groupe

Les engagements des différentes entités du Groupe en matière d'investissement responsable sont également disponibles sur leurs sites internet :

- ✓ [Informations en matière de durabilité \(milleis.fr\)](https://milleis.fr)
- ✓ [Notre démarche responsable \(cholet-dupont-oudart.fr\)](https://cholet-dupont-oudart.fr)

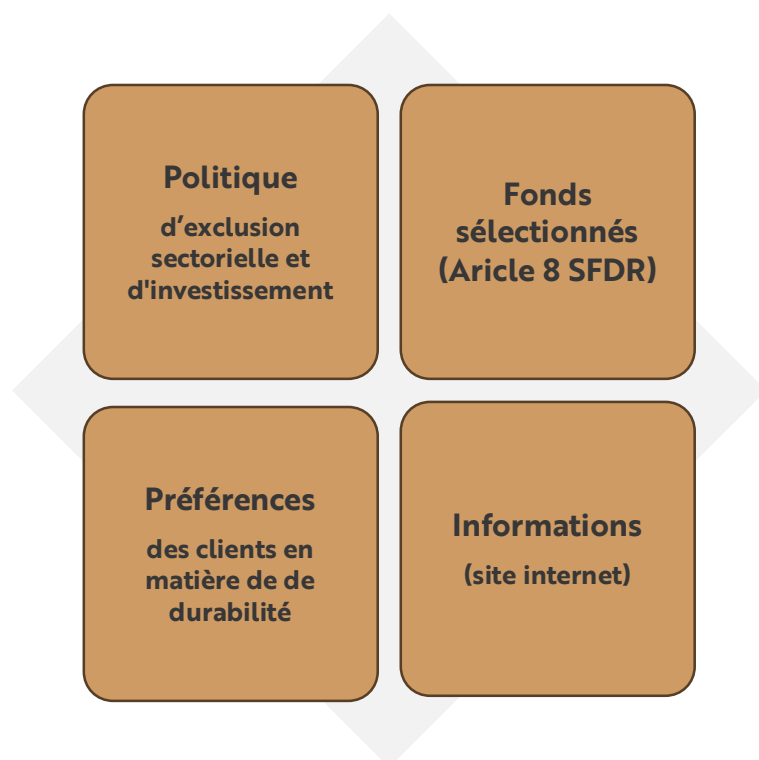
Feuille de route du Groupe

Feuille de route à horizon 2030	
Stratégie climat	<ul style="list-style-type: none"> • Exclusion des sociétés si le charbon >5% du chiffre d'affaires (CA) ; • Exclusion des sociétés dont l'implication est >3% du chiffre d'affaires (CA) dans les sables bitumineux ; • Exclusion des sociétés dont l'implication est supérieure à 3% du chiffre d'affaires (CA) dans le gaz de schiste ; • Exclusion des sociétés dont l'implication est supérieure à 3% du chiffre d'affaires (CA) dans l'exploration pétrolière et gazière dans l'arctique • Suivi de la température des portefeuilles entre 2,0° C et 2,5°C pour toutes les entités du Groupe.
Stratégie biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Exclusion des sociétés dont l'implication est >3% du chiffre d'affaires (CA) dans l'huile de palme ; • Exclusion des sociétés dont l'implication est >3% du chiffre d'affaires (CA) dans les pesticides ; • Exclusion des sociétés dont l'implication est >3% du chiffre d'affaires (CA) dans les plantes et semences génétiquement modifiés

1. Démarche générale de Cholet Dupont Oudart et du Groupe

La démarche générale de Cholet Dupont Oudart et du Groupe encourage un investissement plus durable à tous les niveaux de l'entreprise :

- ✓ Dans la définition de son univers d'investissement, sa politique d'exclusion et d'investissement responsable ainsi que dans la prise en compte de critères de durabilité dans la gestion sous mandat de Cholet Dupont Oudart
- ✓ Dans sa communication aux clients pour les informer de la prise en compte des critères de durabilité dans leurs investissements
- ✓ Dans la liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement SFDR et la part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité
- ✓ Dans l'adhésion du Groupe, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance



Nous croyons profondément qu'un investissement réussi repose sur une identification, une compréhension et une intégration des impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans nos décisions et notre portefeuille. En intégrant l'analyse ESG dans notre processus d'investissement, nous cherchons à identifier les risques et les opportunités, en complément de l'analyse financière traditionnelle.

L'analyse ESG nous fournit un éclairage complémentaire sur les sociétés que nous analysons en nous donnant notamment des informations sur la gouvernance (risques de corruption, de blanchiment de capitaux, etc.), les risques de production (environnement, accidents du travail etc...). Les informations ESG nous permettent d'approfondir notre compréhension des entreprises dans lesquelles nous investissons.

Ainsi, chez Cholet Dupont Oudart, nous considérons les questions ESG comme des facteurs essentiels dans l'évaluation et la sélection d'investissements durables. Nous nous engageons à intégrer les facteurs ESG dans nos processus d'investissement pour appréhender les risques extra-financiers qui nous permettent d'identifier les entreprises ayant le potentiel d'offrir des rendements durables.

1.1 Politique d'investissement de Cholet Dupont Oudart

Le processus d'investissement de la Gestion Privée de Cholet Dupont Oudart est structuré autour de plusieurs comités (valeurs et OPCVM) permettant à travers des échanges collégiaux d'aboutir à la détermination d'une politique d'investissement structurée, contrôlée et à la détermination de listes de valeurs/ OPC autorisées à l'achat/souscription sur les comptes gérés.

L'objectif de ces comités est de :

- Passer en revue les valeurs/OPCVM en liste
- Etudier et/ou valider l'entrée en liste de nouvelles valeurs/OPC - Chaque nouvelle entrée de valeur/OPCVM doit être accompagnée d'une fiche d'analyse.
- Etudier et/ou valider la sortie de certaines valeurs/OPCVM

La politique d'exclusion a été définie au sein de la gestion sous mandat de Cholet Dupont Oudart. L'univers d'investissement autorisé prend donc en compte des caractéristiques ESG par le biais d'exclusion sectorielle. Cette politique découle de la politique d'exclusion de son actionnaire Milleis et s'applique à date sur les nouveaux achats et n'a pas d'impact pour le moment sur le stock.

Politique d'exclusion et univers d'investissement durable

Exclusions totales

Tous les produits :

- ✓ **Toutes activités liées aux armes controversées, aux mines anti-personnelles et aux armes sous-munitions**

Exclusions partielles

Tous les produits :

- ✓ **Exclusion de certaines activités par seuil de chiffre d'affaires (CA)**
 - **Secteur du tabac si le CA est supérieur à 10% ;**
 - **Production de fourrures animales si le CA est supérieur à 10% ;**
 - **Secteur de la pornographie si le CA est supérieur à 10%.**

Note de risque ESG

Pour les titres vifs (dans la gestion sous mandat) :

- ✓ **High Risk (note de Morningstar - Sustainalytics entre 30% et 40%) : exclusion discrétionnaire**
- ✓ **Severe Risk (note de Morningstar - Sustainalytics >40%) : exclusion systématique**

Controverses

Pour les titres vifs (dans la gestion sous mandat) :

- ✓ **Exclusion des controverses de niveau 5**

↓
Univers investissable

▪ **Prise en compte des préférences des clients en matière de durabilité**

Cholet Dupont Oudart a intégré dans son questionnaire de connaissance client des questions relatives aux préférences de durabilité. Le client a donc la possibilité de définir lui-même ses propres préférences en matière de durabilité :

- Le pourcentage minimal d'investissement durable (règlement SFDR)
- Les principales incidences négatives (ci-après « les PAI ») à intégrer selon les thématiques suivantes
 - Emissions (ex : gaz à effet de serre ou empreinte carbone)
 - Biodiversité
 - Eau et déchets
 - Questions sociales

▪ **Prise en compte de critères ESG dans la sélection des produits**

Cholet Dupont Oudart commence à prendre en compte de plus en plus d'indicateurs extra-financiers dans ses analyses et sélection et notamment dans sa gestion sous mandat.

Effectivement, des critères ESG sont pris en compte dans le choix des OPC qui intègrent les allocations des mandats de gestion.

Plan d'amélioration

Cholet Dupont Oudart a prévu de mettre en place au second semestre 2026, un mandat de gestion "Responsable" qui respectera le processus d'allocation d'actifs de Cholet Dupont Oudart et qui pour garantir une approche ESG Solide sera intégralement investi en OPCVM Article 8 ou 9 au sens du règlement SFDR, pouvant détenir un label ESG reconnu et prenant en compte les principales incidences négatives. L'objectif fixé est un minimum d'investissement durable de 20%, et la prise en compte de l'ensemble des PAI à hauteur de 50% des encours du mandat et le suivi de nombreux indicateurs extra-financiers. Ce projet a été décalé, mais les développements IT sont finalisés, et les documents précontractuel et mandat de gestion spécifique sont en cours de validation.

1.2 L'information des clients sur la prise en compte des critères ESG

Cholet Dupont Oudart a intégré dans son questionnaire de connaissance clients des questions pour évaluer et recueillir les préférences du client en matière de durabilité.

Les moyens mis en œuvre pour la prise en compte des critères ESG par Cholet Dupont Oudart sont disponibles sur notre site internet et mis à jour chaque année par l'intermédiaire de la publication du présent rapport.

Lors de la mise en place du futur « Mandat Responsable », conformément à la réglementation SFDR, les clients seront informés des modalités de prise en compte des critères ESG par l'intermédiaire :

- D'un document précontractuel qui leur sera remis en même temps que le mandat de gestion et ses conditions générales et particulières
- D'un rapport périodique annuel envoyé avec le rapport de gestion

Ces documents décriront la stratégie du mandat responsable, les engagements pris par Cholet Dupont Oudart en terme de durabilité et les évolutions des indicateurs extra-financiers suivis.

En ce qui concerne notre société de gestion, celle-ci dispose sur son site internet d'une page dédiée à sa politique d'investissement ESG.

<https://www.cholet-dupont-oudart.fr/notre-maison/notre-demarche-d-investisseur-responsable>

Cette page dédiée reprend :

- La politique de vote et d'engagement actionnarial s'appliquant aux fonds article 8 de la SFDR
- Le code de transparence s'appliquant aux fonds article 8 de la SFDR
- Le rapport LEC et des PAI de la SFDR
- La démarche générale de la société de gestion sur la prise en compte des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) et sur les risques de durabilité dans la politique d'investissement.
- La procédure décisionnelle ESG
- Les moyens mis en œuvre pour arriver à notre objectif d'investisseur responsable
- Les différents rapports réglementaires

1.3 Les produits financiers « Article 8 » et « Article 9 » de l'offre Cholet Dupont Oudart

Cholet Dupont Oudart, dans le cadre de son activité de gestion sous mandat, sélectionne une offre d'OPC diversifiée, intégrant des fonds classifiés Article 8 ou 9.

A date d'élaboration du rapport, l'univers des OPC autorisés à la souscription et sélectionné par le comité OPCVM comporte 212 codes ISIN référencés dont :

- 146 codes ISIN « Article 8 », soit 68 % dont 21 % avec un Label
- 13 codes ISIN « Article 9 », soit 6 % dont 69 % avec un label

➤ Les codes ISIN OPC « Article 8 » référencés dans la liste OPCVM autorisée de la gestion sous mandat

code ISIN	libellé	Article SFDR	code ISIN	libellé	Article SFDR
LU09181402	T. Rowe Price US Smaller Companies Eqty	ARTICLE 8	LU150059	Monocle Fd B EUR Cap	ARTICLE 8
LU11033031	Edmond de Rothschild US Value A EUR	ARTICLE 8	LU028439	DNCA Invest - Eurose A EUR	ARTICLE 8
LU00694508	Fidelity Funds - America A-EUR-DIS	ARTICLE 8	LU193702	Aliter Investors - Ethica Balanced A EUR Acc	ARTICLE 8
LU02511274	Fidelity Funds - America A-ACC-EUR	ARTICLE 8	LU022738	Nordea 1 - Stable Return BP EUR	ARTICLE 8
LU16706270	M&G (Lux) North American Value USD A	ARTICLE 8	FR001035	DNCA Evolutif PEA C	ARTICLE 8
IE0004791116	Comgest Growth America USD Acc	ARTICLE 8	FR001028	Sextant Grand Large A	ARTICLE 8
LU23583923	Varenne UCITS - Varenne Valeur A EUR	ARTICLE 8	DE000A0X	ACATIS Value Event Fonds A	ARTICLE 8
FR00106512	BDL Convictions C	ARTICLE 8	LU209877	Candriam Bonds Credit Alpha C EUR C	ARTICLE 8
LU02843962	DNCA Invest Value Europe B	ARTICLE 8	FR001024	CD Alpha Bonds C	ARTICLE 8
LU08705534	DNCA Invest SRI Europe Growth B	ARTICLE 8	FR001024	CD Alpha Bonds D	ARTICLE 8
LU02105294	JPM Euroland Equity A Acc EUR	ARTICLE 8	FR001064	CD Alpha Bonds I	ARTICLE 8
LU02353084	Aiken Fund - European Opportunities R	ARTICLE 8	FR001040	Moneta Long Short A	ARTICLE 8
FR00009900	ODDO BHF Avenir Euro CR-EUR	ARTICLE 8	LU064174	DNCA Invest One B	ARTICLE 8
FR00001743	Lazard Small Caps Euro I	ARTICLE 8	LU091226	Helium Performance B-EUR	ARTICLE 8
FR00009741	ODDO BHF Avenir Europe CR-EUR	ARTICLE 8	LU111277	Helium Selection Class B-EUR	ARTICLE 8
FR00132979	Groupama Avenir Euro RC	ARTICLE 8	LU173404	Helium Fund BCL-EUR Cap	ARTICLE 8
LU13667124	DNCA Invest - Archer MID-CAP Europe A	ARTICLE 8	FR001325	Groupama Euro Financial Debt IC	ARTICLE 8
LU10449329	Madeleine Mid Caps Euro ISR Action EUR-	ARTICLE 8	LU133197	Eleva Absolute Return Europe R EUR Acc	ARTICLE 8
LU18005565	Madeleine Mid Caps Euro ISR Action EUR-	ARTICLE 8	IE00BFXZ	Lafayette Dalton Asia Pacific UCITS P EUR	ARTICLE 8
DE00097698	DWS Aktien Strategie Deutschland LC	ARTICLE 8	LU189175	Groupama Alpha Fixed Income Plus NC	ARTICLE 8
LU00485800	Fidelity Funds - Germany A-EUR	ARTICLE 8	FR001400	Ellipsis Optimal Solutions Alternative Hdq R-	ARTICLE 8
FR00002993	Norden	ARTICLE 8	LU321437	NULL	ARTICLE 8
LU07408226	DWS Invest German Equities LC	ARTICLE 8	FR001017	BDL Rempart C	ARTICLE 8
FR00112885	Sycomore Selection Credit R	ARTICLE 8	FR001021	CD Defensif C	ARTICLE 8
LU18928298	Fidelity Funds - Water & Waste A-ACC-	ARTICLE 8	FR001063	CD Defensif I	ARTICLE 8
FR00111693	Sycomore Selection Responsable R	ARTICLE 8	FR001083	AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM	ARTICLE 8
FR00105973	The record could not be found (Error	ARTICLE 8	FR000701	Schelcher Short Term C	ARTICLE 8
FR00102985	Moneta Multi Caps C	ARTICLE 8	LU126989	Candriam Bonds Euro Short Term R EUR C	ARTICLE 8
FR00132620	Euro Multi Cap C	ARTICLE 8	FR000703	CM-AM Institutional Short Term RC	ARTICLE 8
FR00070769	Centifolia C	ARTICLE 8	FR000028	AXA Court Terme A C EUR	ARTICLE 8
FR00105744	ODDO BHF Generation CR-EUR	ARTICLE 8	FR000097	CM-AM Cash ISR IC	ARTICLE 8
LU13039407	The record could not be found (Error	ARTICLE 8	FR001400	BFT Monetaire Court Terme ISR Climat E-C	ARTICLE 8
FR00115582	Echiquier Entrepreneurs A	ARTICLE 8	FR001328	La Francaise Tresorerie ISR T C	ARTICLE 8
FR00117074	Sycomore Selection PME R	ARTICLE 8	LU012849	Pictet-Short-Term Money Market CHF-P	ARTICLE 8
FR00105478	Sextant PME A	ARTICLE 8	FR000028	Lazard USD Money Market	ARTICLE 8
FR00116062	ODDO BHF Active Small Cap CR-EUR	ARTICLE 8	LU056862	Amundi Funds Cash USD - A2 USD (C)	ARTICLE 8
FR00115855	Eiffel Nova Europe ISR A	ARTICLE 8	FR000700	R-co Conviction Convertibles Europe C EUR	ARTICLE 8
LU18321749	Independance AM SICAV - Europe Small A	ARTICLE 8	LU167070	M&G (Lux) Global Convertibles EUR A Acc	ARTICLE 8
FR00004228	MA Small Midcaps Europe A	ARTICLE 8	LU040180	DNCA Invest Convertibles A	ARTICLE 8
FR00117592	The record could not be found (Error	ARTICLE 8	FR001067	La Francaise Sub Debt C	ARTICLE 8
FR00106019	HMG Decouvertes C	ARTICLE 8	FR001075	Lazard Credit Fi SRI RVC EUR	ARTICLE 8
FR00101661	Oudart Opportunités France P	ARTICLE 8	FR001289	La Francaise Carbon Impact Floating Rates R O	ARTICLE 8
FR00105054	Oudart Opportunités France I	ARTICLE 8	LU015667	Candriam Bonds Euro Short Term I EUR C	ARTICLE 8
FR00112536	R-Co Valor C EUR	ARTICLE 8	FR001350	Tikehau 2027 R-Acc-EUR	ARTICLE 8
FR00002846	Comgest Monde C	ARTICLE 8	FR001400	Tikehau 2029 R-Acc-EUR	ARTICLE 8
LU13296942	Mandarine Global Microcap R	ARTICLE 8	LU008720	Nordea 1 - Norwegian Bond BP NOK	ARTICLE 8
LU03405549	Pictet-Digital-P EUR	ARTICLE 8	FR001036	La Francaise Euro Inflation R	ARTICLE 8

code ISIN	libellé	Article SFDR	code ISIN	libellé	Article SFDR
LU00995745	Fidelity Funds - Global Technology A-EUR	ARTICLE 8	FR001003	Allianz Euro High Yield R C EUR	ARTICLE 8
LU02709047	Pictet-Security-P EUR	ARTICLE 8	FR000747	Allianz Euro High Yield R D EUR	ARTICLE 8
LU04329796	JPM Global Healthcare A Acc USD	ARTICLE 8	LU026195	Fidelity Funds - US High Yield A-ACC-EUR	ARTICLE 8
LU04329793	JPM Global Healthcare A Dist USD	ARTICLE 8	LU051722	DPAM L Bonds EUR High Yield Short Term B	ARTICLE 8
LU16707100	M&G (Lux) Global Dividend Fund EUR A	ARTICLE 8	LU045898	Nordea 1 - US Corporate Bond HB EUR	ARTICLE 8
LU12793342	Pictet-Robotics-P EUR	ARTICLE 8	LU045897	Nordea 1 - US Corporate Bond BP USD	ARTICLE 8
LU12448936	Edmond de Rothschild Big Data A EUR	ARTICLE 8	LU158526	Tikehau Short Duration R Acc EUR	ARTICLE 8
FR00130765	Pluvalca Disruptive Opportunities A	ARTICLE 8	FR001046	Tikehau European High Yield R-Acc-EUR	ARTICLE 8
LU18975567	Groupama Global Disruption RC	ARTICLE 8	FR001081	Sanso Objectif Durable 2026 A	ARTICLE 8
LU03868751	Pictet-Global Megatrend Selection-I EUR	ARTICLE 8	FR001327	La Francaise Rendement Global 2031 T C	ARTICLE 8
FR001400CC1	Pluvalca Global Blockchain Equity A	ARTICLE 8	FR001327	La Francaise Rendement Global 2031 T D EUR	ARTICLE 8
LU06055153	Fidelity Funds - Global Dividend A-ACC-	ARTICLE 8	FR001325	La Francaise Rendement Global 2031 R	ARTICLE 8
FR00104693	CPR Actions Japon - P (C)	ARTICLE 8	FR001343	La Francaise Rendement Global 2028 R C EUR	ARTICLE 8
FR00111701	Ofi Invest Precious Metals R	ARTICLE 8	FR001343	La Francaise Rendement Gbl 2028 + T EUR Acc	ARTICLE 8
FR0014008N	Ofi Invest Energy Strategic Metals R	ARTICLE 8	FR000707	CD Credit Convictions	ARTICLE 8
LU01157639	Fidelity Funds - Emerging Markets E-ACC-	ARTICLE 8	FR001023	Lazard Credit Opportunities RC EUR	ARTICLE 8
FR00112687	GemEquity R EUR	ARTICLE 8	IE00BMVX	Butler Credit Opp EUR Institutional B Pooled	ARTICLE 8
IE003035173	Comgest Growth China EUR Acc	ARTICLE 8	LU029258	AIM FIIS US Sh Dur Hq Yld F Cap EUR H	ARTICLE 8
FR00074500	CG Nouvelle Asie C	ARTICLE 8	IE00B07R	Muzinich Global High Yield Hedged EUR Acc R	ARTICLE 8
LU17327776	The record could not be found (Error)	ARTICLE 8	IE00B5BH	Muzinich Short Duration High Yield Hqd EUR	ARTICLE 8
LU09365798	Fidelity Funds - India Focus Y-EUR	ARTICLE 8	LU116564	IVO Emerging Markets Corporate Debt EUR-R	ARTICLE 8
IE00B56BR11	Comgest Growth India EUR R Acc	ARTICLE 8	LU180873	abrdn SICAV I - China Onshore Bd A Acc USD	ARTICLE 8
LU03907117	Fidelity Funds - Emerging Asia Y-ACC-	ARTICLE 8	LU167063	M&G (Lux) Emerging Markets Bd EUR A Acc	ARTICLE 8
LU02015753	Amundi Funds Latin America Equity - A	ARTICLE 8	FR000029	Comgest Renaissance Europe C	ARTICLE 8
LU16707243	M&G (Lux) Optimal Income Fund EUR A	ARTICLE 8	LU092233	Fidelity Funds - Nordic A-ACC-EUR	ARTICLE 8
FR00111611	Solidarite - Amundi I (C)	ARTICLE 8	FR001147	Norden Small IC	ARTICLE 8

- Les codes ISIN OPC « Article 9 » référencés dans la liste OPCVM autorisée de la gestion sous mandat

code ISIN	libellé	Article SFDR
FR0000004970	Ecofi Smart Transition R	ARTICLE 9
FR0010177899	Choix Solidaire C	ARTICLE 9
FR0010642280	Ecofi Agir pour le Climat C	ARTICLE 9
LU1183791794	Sycomore Europe Eco	ARTICLE 9
FR0010863688	Echiquier Positive Impact	ARTICLE 9
LU0280435388	Pictet-Clean Energy	ARTICLE 9
FR0011147552	The record could not be found	ARTICLE 9
FR0013079761	Best Business Models SRI	ARTICLE 9
LU1919842267	ODDO BHF Artificial	ARTICLE 9
LU0104885248	Pictet-Water-R EUR	ARTICLE 9
LU0377296479	Luxembourg Selection Fd -	ARTICLE 9
LU2181906426	Sycomore Sustainable Tech	ARTICLE 9
FR0010149302	Carmignac Emergents A EUR	ARTICLE 9

- Représentation dans les encours GSM au 31 12 2025

Les encours globaux de la gestion sous mandat au 31 12 2024 étaient de 2 139 636 183 euros :

- Dont 1 204 119 239 euros en OPC, 56 %, représentés par 617 codes ISIN
 - o 418 classés « Article 8 » pour un montant de 634 753 358 euros
 - o 26 classés « Article 9 » pour un montant de 8 623 269 euros
- Dont 935 092 861 euros en titres vifs et obligations, soit 44 %

Les 5 Code ISIN « Article 8 » les plus représentés dans la gestion sous mandat au 31 12 2025 sont :

ISIN	Libelle	Poids dans la GSM	Montant en euros
FR0010219501	CD DEFENSIF C	6,34%	135 718 741,06 €
FR0010249664	CD ALPHA BONDS C	5,58%	119 340 555,31 €
FR0013289022	LA FRANCAISE TRESORERIE	3,57%	76 382 559,14 €
FR0010636498	CD DEFENSIF I	1,73%	36 939 612,12 €
FR0007070677	CD CREDIT CONVICTION	1,70%	36 276 661,13 €
FR0013262045	EURO MULTI CAP C	0,93%	19 814 739,59 €

Les 5 OPC « Article 9 » les plus représentés dans la gestion sous mandat au 31 12 2025 sont :

ISIN	Libelle	Poids dans la GSM	Montant en euros
FR0013079761	B.BUS.MOD.SRI RC4D	0,27%	5 755 703,54 €
LU0280435388	PIC.CLEAN PC EUR5D	0,03%	648 959,38 €
LU0104885248	PICT.WAT.R EUR C5D	0,03%	635 803,38 €
LU1919842267	ODDO INTEL ARTIFICIELLE	0,01%	261 740,16 €
FR0010863688	E. Positive Impact	0,01%	253 039,56 €

- Labels

Dans le cadre de son comité OPCVM, Cholet Dupont Oudart s'attache également de sélectionner des OPC disposant d'un label.

A date d'élaboration du présent rapport, la liste des OPC autorisés à la souscription dans le cadre de la gestion sous mandat compte 42 codes ISIN de fonds labélisés, soit 20 %.

- Les OPC labélisés les plus représentés dans la gestion sous mandat au 31 12 2025 sont :

ISIN	Libelle	Poids dans la GSM	Montant en euros	label
FR0013289022	LA FRANCAISE TRESORERIE	3,57%	76 382 559,14 €	LABEL ISR
FR0000288946	AXA COURT TERME	0,92%	19 615 080,35 €	LABEL ISR
FR0010651224	BDL CONVICTIONS C	0,39%	8 338 356,40 €	LUXGLAG
FR001400K2B5	TIKEHAU 2029	0,34%	7 359 116,05 €	LUXFLAG
FR001400FDO3	B.M.CT ISR C.EC 3D	0,31%	6 576 683,51 €	LABEL ISR

➤ Détail des lignes labélisées dans la liste OPCVM autorisée de la gestion sous mandat

code ISIN	libellé	Article SFDR	Label
IE0004791160	Comgest Growth America USD Acc	ARTICLE 8	Luxflag
FR0000295230	Comgest Renaissance Europe C	ARTICLE 8	Luxflag
FR0010651224	BDL Convictions C	ARTICLE 8	LUXGLAG
LU0870553459	DNCA Invest SRI Europe Growth B	ARTICLE 8	LABEL ISR
FR0000004970	Ecofi Smart Transition R	ARTICLE 9	LABEL ISR
FR0010177899	Choix Solidaire C	ARTICLE 9	LABEL ISR
FR0010642280	Ecofi Agir pour le Climat C	ARTICLE 9	LABEL ISR FINANSOL GREENFIN
LU1183791794	Sycomore Europe Eco Solutions R EUR	ARTICLE 9	LABEL ISR GREEFIN TOWARD SUSTAINABILITY
FR0011288513	Sycomore Selection Credit R	ARTICLE 8	LABEL ISR FNG UMWELTZEICHEN
FR0010863688	Echiquier Positive Impact Europe A	ARTICLE 9	LABEL ISR FNG
LU0280435388	Pictet-Clean Energy Transition-P EUR	ARTICLE 9	TOWARD SUSTAINABILITY
FR0011169341	Sycomore Selection Responsable R	ARTICLE 8	LABEL ISR FNG UMWELTZEICHEN
FR0013079761	Best Business Models SRI RC	ARTICLE 9	LABEL ISR TOWARD SUSTAINABILITY
LU1303940784	The record could not be found (Error code:	ARTICLE 8	LABEL ISR
FR0011707488	Sycomore Selection PME R	ARTICLE 8	LABEL ISR LABEL RELANCE
FR0010547869	Sextant PME A	ARTICLE 8	LABEL ISR
FR0011585520	Eiffel Nova Europe ISR A	ARTICLE 8	LABEL ISR
FR0000422859	MA Small Midcaps Europe A	ARTICLE 8	LABEL ISR
FR0011759299	The record could not be found (Error code:	ARTICLE 8	LABEL ISR
FR0000284689	Comgest Monde C	ARTICLE 8	LUXFLAG
LU0340554913	Pictet-Digital-P EUR	ARTICLE 8	TOWARD SUSTAINABILITY
LU0270904781	Pictet-Security-P EUR	ARTICLE 8	TOWARD SUSTAINABILITY
LU1279334210	Pictet-Robotics-P EUR	ARTICLE 8	TOWARD SUSTAINABILITY
FR0013076528	Pluvalca Disruptive Opportunities A	ARTICLE 8	LABEL ISR
LU0386875149	Pictet-Global Megatrend Selection-I EUR	ARTICLE 8	TOWARD SUSTAINABILITY
LU0104885248	Pictet-Water-R EUR	ARTICLE 9	TOWARD SUSTAINABILITY
LU2181906426	Sycomore Sustainable Tech R C	ARTICLE 9	LABEL ISR
FR0010149302	Carnignac Emergents A EUR acc	ARTICLE 9	LABEL ISR TOWARD SUSTAINABILITY
FR0011161181	Solidarite - Amundi I (C)	ARTICLE 8	FINANSOL
LU1937026869	Aliter Investors - Ethica Balanced A EUR	ARTICLE 8	LUXFLAG
FR0010354837	DNCA Evolutif PEA C	ARTICLE 8	LABEL ISR
FR0007015169	Schelcher Short Term C	ARTICLE 8	LUXFLAG
FR0000288946	AXA Court Terme A C EUR	ARTICLE 8	LABEL ISR
FR0000979825	CM-AM Cash ISR IC	ARTICLE 8	LABEL ISR
FR001400FDO3	BFT Monetaire Court Terme ISR Climat E-C	ARTICLE 8	LABEL ISR
FR0013289022	La Francaise Tresorerie ISR T C	ARTICLE 8	LABEL ISR
FR0010674978	La Francaise Sub Debt C	ARTICLE 8	LABEL ISR
FR0010752543	Lazard Credit Fi SRI RVC EUR	ARTICLE 8	LABEL ISR
FR0013505450	Tikehau 2027 R-Acc-EUR	ARTICLE 8	LUXFLAG
FR001400K2B5	Tikehau 2029 R-Acc-EUR	ARTICLE 8	LUXFLAG
LU1585265066	Tikehau Short Duration R Acc EUR	ARTICLE 8	LUXFLAG
FR0010460493	Tikehau European High Yield R-Acc-EUR	ARTICLE 8	LUXFLAG

▪ **Notre société de gestion : Cholet Dupont Asset Management (CDAM)**

En ce qui concerne notre société de gestion, CDAM, celle-ci a décidé d'aligner certains de ses fonds ESG aux critères de l'article 8 de la réglementation SFDR, critères qui intègrent des caractéristiques environnementales et sociales sans que celles-ci soient au cœur du processus d'investissement.

Au 31 décembre 2025, 52,9 % des fonds de CDAM, soit 6 fonds, étaient classifiés selon l'article 8 SFDR en progression par rapport à l'année 2024 (51%) et plus encore par rapport à 2023 (44.8%). CDAM a pour objectif d'étendre progressivement cette classification à d'autres fonds.

Liste des fonds Article 8 SFDR

- Oudart Opportunité France
- Madeleine Mid Caps Euro
- Euro Multi Cap
- CD Alpha Bonds
- CD Crédit conviction
- CD Défensif

Aucun fonds Article 9 SFDR dans la gamme de Cholet Dupont Asset Management.

1.4 Adhésion à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label

Cholet Dupont Oudart n'adhère pas à des chartes ou initiatives de place.

Toutefois, l'actionnaire Milleis a rédigé sa propre charte RSE en définissant 4 piliers clés et 18 engagements :

- ✓ S'engager pour une finance durable et responsable
- ✓ S'engager pour le développement de nos collaborateurs
- ✓ S'engager pour la réalisation de pratiques éthiques dans les affaires
- ✓ S'engager pour le respect de l'environnement et de la biodiversité

En complément, Milleis a été récompensée à plusieurs reprises à travers notamment ECOVADIS et Speak & Act.

2. Moyens internes déployés par l'entité

2.1 Ressources financières, humaines et techniques dédiées à l'ESG

En 2025, Cholet Dupont Oudart a continué à essayer d'inclure dans sa démarche la prise en compte des critères ESG, par des moyens internes, par l'intermédiaire de prestataires et avec aussi l'appui de sa société actionnaire Milleis Banque.

➤ Moyens internes

Cholet Dupont Oudart ne dispose pas de ressources dédiées 100 % aux sujets ESG.

Le projet a été mené par la Directrice du contrôle interne et de la conformité, en relation avec la Direction Générale et la Gestion Privée, notamment les membres des comités, qui intègrent désormais dans leur processus de sélection les critères ESG définis.

Au sein de notre société de gestion, CDAM, il existe une équipe dédiée à l'ESG dont trois gérants des fonds ESG (article 8 SFDR) et d'un analyste qui accompagne au besoin également l'équipe de Cholet Dupont Oudart.

Cholet Dupont Oudart s'appuie également sur les ressources du Groupe actionnaire Milleis, notamment des ambassadeurs RSE, qui mène le projet RSE niveau Groupe. Ce projet a pour vocation de proposer des événements internes de sensibilisation des collaborateurs aux enjeux RSE – à travers la diffusion de webinaires, de quiz sur le climat, la réalisation de fresques du climat, des actions de solidarité sur temps de travail etc.

➤ Outils et partenaires utilisés

Outils	Usage
Sustainalytics	Récupération de data points utiles pour la stratégie climat / biodiversité / exclusions sectorielles
Brokers	Analyse des valeurs grâce aux études de brokers (ODDO, Société Générale, Kepler Cheuvreux...) et aux réunions des gérants et analyste avec les sociétés
Quantalys	Récupération des labels des fonds
Quantilia	Via notre actionnaire Milleis Banque, travail avec le prestataire Quantilia pour la transposition des fonds

2.2 Actions menées en vue d'un renforcement des capacités de prise en compte des critères ESG

Dans un contexte sectoriel marqué par une forte évolution du cadre réglementaire, il convient de se prémunir contre le risque d'une inadéquation entre les compétences des collaborateurs et les attendus de leurs métiers. Cholet Dupont Oudart accompagne chaque collaborateur à l'adaptation de ses compétences au poste de travail et leur permet d'en développer de nouvelles.

Au sein de Cholet Dupont Oudart et du Groupe en général, nous sommes conscients de l'importance de l'intégration des critères ESG dans nos activités et le développement d'une culture ESG dans notre structure.

Notre actionnaire Milleis Banque a proposé à l'ensemble des collaborateurs du groupe, dont Cholet Dupont Oudart en 2025 des formations et actions de sensibilisation sur les enjeux de développement durable pour monter en compétence.

➤ Formation e-learning

Formation e-learning à tous les collaborateurs
RSE/ESG/Finance Durable
LCB-FT : La RSE et la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ont des points de convergence et suivent la même logique de maîtrise des risques : une stratégie (l'éthique des affaires, l'intégrité...) se décline en objectifs (la transparence...) et en actions opérationnelles (collecter et gérer les bonnes données...).
RGPD : En intégrant la protection des droits individuels en matière de données personnelles (RGPD) dans la RSE, l'entreprise valorise la durabilité et l'éthique, mais aussi la confidentialité et la sécurité des données de ses parties prenantes. Cela renforce la confiance et l'engagement des clients et des partenaires.
Code de Conduite : Une politique RSE complète inclut souvent un volet anticorruption, notamment en raison des exigences de la loi Sapin II. Ce lien est officiellement reconnu par des instances comme le ministère de l'Économie et des Finances, qui intègre l'anticorruption dans sa définition de la RSE.
DORA : quelles exigences, quels impacts et comment vous y préparer
Loi Sapin 2

- ✓ Actions de sensibilisation sur les enjeux de développement durable proposées à tous les collaborateurs :

Libellé de l'action	Objectifs
Fresques du climat pour les collaborateurs	Permettre de s'approprier le sujet des changements climatiques et explorer les actions à entreprendre dans le cadre professionnel et personnel
Fresque du climat pour les enfants des collaborateurs	Permettre de s'approprier le sujet des changement climatiques et explorer les actions à entreprendre dans le cadre personnel
Webinaires	Sensibiliser les collaborateurs aux enjeux environnementaux (quiz du climat, alimentation durable) et sociaux (handicap, feedback)

3. Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité

3.1 Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance de Cholet Dupont Oudart

Chez Cholet Dupont Oudart, nous sommes convaincus que la mise en œuvre réussie d'une stratégie de développement durable au sein de notre société de gestion nécessite une gouvernance proactive pour superviser la mise en place des pratiques d'investissement durable. L'intégration des enjeux de durabilité est un axe stratégique crucial pour nous, qui s'est considérablement renforcé au cours des trois dernières années.

La Direction de Cholet Dupont Oudart et son Conseil d'Administration sont dotés de membres dont les fonctions et l'expérience professionnelle leur permettent d'appréhender la démarche ESG à venir de la société et les enjeux d'une finance plus durable.

L'équipe de Conformité et les Contrôleurs Internes veillent à la parfaite conformité des activités ESG déployées par Cholet Dupont Oudart dans un contexte réglementaire de plus en plus exigeant en matière de Finance Durable. Ils supervisent également les contraintes réglementaires en matière de Durabilité.

Les enjeux de l'ESG sont intégrés dans les instances de Gouvernance du Groupe, qui intègrent les sujets Cholet Dupont Oudart et auxquelles certains collaborateurs CDO participent.

- ✓ Le Comité stratégique d'investissement qui fait la revue semestrielle des objectifs climat et biodiversité des différentes entités du groupe Milleis.
- ✓ Le comité ESG de Milleis Banque qui regroupe trimestriellement à la fois le responsable des investissements, le responsable de la sélection OPC et les gérants de la GSM et a pour objectif :
 - o D'organiser une veille réglementaire sur les critères ESG.
 - o De suivre les évolutions des principaux indicateurs ESG sur les titres vifs et OPC détenus en Gestion Déléguée / Pilotée et Conseil (cad les Indicateurs de risques ESG, indicateurs de prise en compte des critères ESG)
 - o De définir les axes d'amélioration pour être en conformité avec la stratégie climat.
- ✓ Le comité produit & solutions qui permet de valider la mise en marché des produits et a la responsabilité de sa mise en œuvre au sein de l'entreprise en collaboration avec les différents membres du Comité Exécutif.

3.2 Politique de rémunération

La politique de rémunération est définie de façon à aligner la stratégie économique et les objectifs à long terme, tout en respectant le contexte réglementaire, les valeurs de l'entreprise et en permettant une gestion saine et maîtrisée des risques. Elle est établie de façon à éviter que les rémunérations liées à des performances entraînent des situations de conflit d'intérêts potentiels.

La politique de rémunération et le règlement applicable au réseau font l'objet d'une revue annuelle avant validation en comité des nominations et des rémunérations et en Conseil d'administration.

La Politique de rémunération du Groupe prend en compte les risques de durabilité associés aux activités d'investissement à travers :

- la conformité aux Politiques en matière de risques de durabilité et dans la définition des objectifs et l'évaluation annuelle des dirigeants mandataires sociaux
- la définition des objectifs des collaborateurs plus directement impactés par les sujets ESG (Gérants de fonds, analystes, commerciaux, ...)
- la formation de l'ensemble des collaborateurs sur les critères ESG,

Une formation obligatoire à destination de l'ensemble des collaborateurs sur les critères ESG en 2025.

Concernant l'engagement égalité Homme/Femme, les hommes représentent 65% de l'effectif global (41/63) et les femmes représentent 35% de l'effectif global (22/63).

Cholet Dupont Oudart veille au travers de ses instances et de sa gouvernance à favoriser la mixité au sein de ses différentes instances :

- ✓ Cholet Dupont Oudart est administrée par un Conseil d'Administration composé de 5 membres dont 2 femmes.

3.3 Intégration des critères ESG dans le règlement interne du Conseil d'Administration

A date, Cholet Dupont Oudart ne dispose pas d'un règlement interne du Conseil d'Administration.

4. Stratégie d'engagement de Cholet Dupont Oudart

Cholet Dupont Oudart ne dispose pas de stratégie d'engagement concernant les investissements directs sur les marchés actions car elle ne dispose pas des droits de vote qui demeurent de la compétence du client lui ayant confié un mandat de gestion de son portefeuille.

La gestion sous mandat inclut dans sa gestion sous mandats des OPC. Les sociétés de gestion de portefeuille, dans le cadre de leur politique d'engagement actionnarial, exercent les droits attachés aux actions détenues par les OPCVM.

Néanmoins, la mise en place d'analyse extra-financière pourra être envisagée à l'avenir dans la sélection des OPC labellisés par exemple présents dans la liste des OPC dans laquelle la Gestion doit piocher pour les investissements en gestion sous mandat.

En ce qui concerne la politique de droit de vote et bilan, Cholet Dupont Oudart n'a pas mis en place de politique de vote et n'a pas eu à établir de bilan concernant les votes réalisés, car le vote est directement exercé par le client sous gestion.

Les principales sociétés de gestion sur les encours CDO sont les suivantes :

SOCIETE DE GESTION
CHOLET DUPONT ASSET MANAGEMENT
LA FRANCAISE AM
AMUNDI
SOCIETE GENERALE
BDL CAPITAL MANAGEMENT

Les sociétés de gestion des OPC en portefeuille mettent en œuvre des moyens internes ou externes fiables pour conduire son analyse et démontre un effort réel d'analyse et de compréhension des informations dont elle dispose.

Société de Gestion Cholet Dupont Asset Management

En ce qui concerne notre société de gestion Cholet Dupont Asset Management (CDAM) et les fonds Groupe, CDAM aborde plusieurs thématiques ESG lors de ses dialogues avec les entreprises. Pour les aspects environnementaux, CDAM discute, à titre d'exemple, de l'impact de son activité sur le climat, de ses émissions de gaz à effet de serre, de sa gestion de l'eau et des déchets, ainsi que de sa transition énergétique. Sur le volet social, CDAM interroge les émetteurs sur des sujets tels que la diversité et l'inclusion, la santé et la sécurité au travail, la protection des Droits de l'Homme, ou encore l'impact de leur activité sur les communautés locales. En matière de gouvernance, CDAM examine leur structure de gouvernance, leur politique de rémunération, leur transparence et leur éthique, ainsi que leur gestion des risques. Ces thématiques ESG sont essentielles pour évaluer la performance durable des entreprises et s'assurer que nos investissements sont alignés avec nos valeurs et nos objectifs de développement durable.

Deuxièmement, l'engagement de CDAM se manifeste de manière plus directe lors des votes en Assemblée Générale. À cette occasion, l'équipe ESG analyse et évalue préalablement les résolutions des sociétés investies qui impactent des critères ESG, afin de les approuver ou de manifester notre désaccord par le vote.

À travers cet engagement, CDAM cherche à véhiculer nos convictions en matière d'ESG dans le but ultime d'avoir un réel impact positif sur la société et l'environnement. Au 31 décembre 2024, CDAM a voté sur les résolutions de 115 assemblées générales différentes, soit 99% des assemblées à disposition. De même concernant les fonds classifiés selon l'article 8 de la réglementation SFDR, 100 % des résolutions en Assemblée Générale de ces fonds ont été votées en 2025. La politique d'engagement actionnarial est disponible sur le lien ci-dessous

<https://www.cholet-dupont-oudart.fr/notre-maison/notre-demarche-d-investisseur-responsable>

5. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

En accord avec les exigences réglementaires, Cholet Dupont Oudart, dans le cadre de son activité de gestion sous mandat, doit publier la part de ses encours sous gestion exposée à des activités économiques alignées à la Taxonomie, grâce aux données recueillies à l'aide du fournisseur de données extra-financières Morningstar Sustainalytics et agrégées par Quantilia.

a) Eligibilité à la taxonomie

- ✓ **Taux d'éligibilité à la taxonomie de titres vifs et OPC détenus en gestion sous mandat de Cholet Dupont Oudart au 31 décembre 2025,**

% des encours éligibles à la Taxonomie	Taux de couverture
sur les revenus : 19,32%	60,33%
sur les OpEx : 25,49%	56,58%
Sur les Capex : 12,34%	38,86%

b) Alignement à la taxonomie

- ✓ **Taux d'alignement à la taxonomie de titres vifs et OPC détenus en gestion sous mandat de Cholet Dupont Oudart au 31 12 2025**

% des encours éligibles à la Taxonomie	Taux de couverture
sur les revenus : 4,90 %	50,39%
sur les OpEx : 7,11%	56,29%
Sur les Capex : 3,66%	34,59%

Ces données sont extraites à partir des données reportées par les entreprises elles-mêmes et agrégées par Quantilia.

5.2 Combustibles fossiles

En accord avec les exigences réglementaires, dans le cadre de son activité de gestion sous mandat, Cholet Dupont Oudart doit publier la part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 du règlement SFDR.

- ✓ **Part des investissements de la gestion sous mandat exposés à des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles au 31 décembre 2025**

% des encours exposés à des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Taux de couverture
4,78 %	72,19%

Ces données sont extraites de notre fournisseur de données Sustainalytics à partir des données reportées par les entreprises elles-mêmes.

6. Informations sur la stratégie d’alignement avec les objectifs prévus par l’Accord de Paris

6.1 Objectifs quantitatifs à horizon 2030

Conscient des enjeux liés au changement climatique, Cholet Dupont Oudart s’est fixé des objectifs à horizon 2030 pour l’ensemble de ses actifs qui représentent 2 139 636 183 euros au 31/12/2025.

	Année de référence 2023	Année 2025	Objectif 2030
CHARBON THERMIQUE	Exclusion des sociétés si charbon >10% du CA	Exclusion des sociétés si charbon >10% du CA	Exclusion des sociétés si charbon >5% du CA
EXPLORATION PETROLIERE ET GAZIERE DANS L'ARCTIQUE	Exclusion des sociétés dont l'implication est >5% du CA	Exclusion des sociétés dont l'implication est >5% du CA	Exclusion des sociétés dont l'implication est >3% du CA
SABLE BITUMINEUX	Exclusion des sociétés dont l'implication est >5% du CA	Exclusion des sociétés dont l'implication est >5% du CA	Exclusion des sociétés dont l'implication est >3% du CA
GAZ DE SCHISTE	Exclusion des sociétés dont l'implication est >5% du CA	Exclusion des sociétés dont l'implication est >5% du CA	Exclusion des sociétés dont l'implication est >3% du CA
TEMPERATURE	3,36°C	2,16°C	Entre 2,0° et 2,5°C

6.2 Méthodologie interne

Les objectifs de l'Accord de Paris se déclinent selon trois piliers principaux :

- ✓ L'atténuation : maintenir l'augmentation de la température mondiale « nettement en dessous » de 2 °C d'ici à 2100 par rapport aux niveaux préindustriels et poursuivre les efforts en vue de limiter cette augmentation à 1,5 °C ;
- ✓ L'adaptation : renforcer les capacités des pays à faire face aux impacts du changement climatique et à s'en remettre ;
- ✓ La finance : rendre les flux financiers compatibles avec les objectifs climatiques et mobiliser 100 milliards de dollars annuels de financements climat Nord-Sud depuis 2020.

La mise en place de politique d'exclusion centrée sur le climat avec des plans de sortie sur certains secteurs d'activités : les analyses et engagements se font sur la base d'informations quantitatives via le fournisseur de données Sustainalytics.

S'agissant plus spécifiquement de l'exploration de pétrole et de gaz en zones arctiques, nous sommes convaincus que cette activité est insoutenable autant en raison des conditions extrêmes d'exploration que du haut degré d'imprévisibilité et de danger y étant liés ; pouvant provoquer des dommages irréversibles sur les écosystèmes. De surcroît, les dommages infligés à la glace arctique provoqueraient également un rejet de carbone à un taux sensiblement plus élevé que sur les autres continents.

7. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Les scientifiques alertent actuellement au sujet du développement d'une crise écologique planétaire ayant un impact direct sur la biodiversité. Conséquence des pollutions et déséquilibres générés par les activités humaines, la hausse des températures moyennes de la planète contribue à une transformation de l'écosystème global : hausse du niveau des mers, fonte des glaces, acidification des océans...

Aujourd'hui, un million d'espèces animales et végétales sont menacées d'extinction dans les prochaines décennies, soit 50% des espèces connues à l'heure actuelle. L'objectif de la transition écologique est donc de protéger les écosystèmes, la biodiversité, notamment afin de permettre aux sociétés d'y vivre avec résilience et de façon pérenne. Difficiles à évaluer précisément, on estime toutefois que 40% de l'économie mondiale repose sur des services écosystémiques.

En termes de préservation de la biodiversité, Cholet Dupont Oudart est conscient de l'impact des banques sur les sujets liés à la biodiversité et veille à ce que les sociétés dans lesquelles elle investit ne causent pas de dommages majeurs à la biodiversité.

Conformément aux exigences réglementaires, Cholet Dupont Oudart s'est fixé les objectifs suivants :

		Année de référence 2025	Objectif 2030
STRATEGIE BIODIVERSITE	HUILE DE PALME	Exclusion des sociétés dont l'implication est >5% du CA	Exclusion des sociétés dont l'implication est >3% du CA
	PESTICIDE	Pas de politique d'exclusion	Exclusion des sociétés dont l'implication est >3 % du CA
	PLANTES ET SEMANCES GENETIQUEMENT MODIFIEES	Pas de politique d'exclusion	Exclusion des sociétés dont l'implication est >3 % du CA

Cholet Dupont Oudart a fait le choix de se fixer un objectif de type exclusion sectorielle. Ces objectifs sont fixés exclusivement sur la gestion sous mandat.

- Cadre de référence

Ces objectifs s'inscrivent dans le cadre de la convention de la biodiversité écologique de 1992 dont les trois principaux objectifs sont :

- ✓ La conservation de la biodiversité ;
- ✓ L'utilisation durable de ses composants ;
- ✓ Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles qui y sont associées.

Afin de limiter son impact négatif sur la biodiversité via ses investissements, Cholet Dupont Oudart met en place une politique d'exclusion centrée sur la biodiversité pour sa gestion sous mandat. Les valeurs qui entrent dans la liste recommandée à l'achat par le comité Valeurs regarde via Sustainalytics cette donnée.

8. Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

Les enjeux et risques extra-financiers (changement climatique, dégradation de l'environnement, droits humains, questions sociales...) et leurs impacts financiers et non financiers sont des sujets de préoccupation croissante pour le Groupe.

Les enjeux et risques extra-financiers (changement climatique, dégradation de l'environnement, droits humains, questions sociales...) et leurs impacts financiers et non financiers sont des sujets de préoccupation croissante pour Cholet Dupont Oudart.

Pour 2026, Cholet Dupont Oudart a pour ambition d'intégrer des critères ESG dans sa gestion des risques, incluant également les risques extra-financiers, car nous cherchons à maîtriser l'impact des risques en matière de durabilité dans le cadre de ses décisions d'investissement, ainsi que dans le cadre de ses activités de conseil en investissement.

9. Informations issus de dispositions de l'article 4 du Règlement SFDR

Le Règlement SFDR exige que les informations relatives à l'intégration des risques liés à la durabilité, la prise en compte des impacts négatifs sur la durabilité, les objectifs d'investissement durables, ainsi que la promotion des caractéristiques environnementales et sociales, soient rendus publics pour les clients.

Il s'agit ainsi d'évaluer les conséquences négatives que peuvent avoir les décisions d'investissement de Cholet Dupont Oudart sur les facteurs de durabilité (environnement, questions sociales et de personnel, respect des droits de l'homme et lutte contre la corruption, etc.)

Les informations fournies sont susceptibles d'évoluer en fonction des travaux de mise en conformité menés par Cholet Dupont Oudart et de la disponibilité des données.

9.1 Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Suivant le principe de double matérialité, Cholet Dupont Oudart utilise à la fois les exclusions sectorielles et les méthodologies ESG pour gérer les principales incidences négatives de ses investissements. Tout d'abord, les investissements potentiels sont comparés à plusieurs listes d'exclusion. Les exclusions

sectorielles consistent à éliminer certaines industries identifiées comme ayant des impacts négatifs graves sur l'environnement et la société. Ces exclusions sectorielles, mises à jour en 2023, sont considérées comme la priorité la plus élevée pour Cholet Dupont Oudart pour éviter les impacts négatifs sur l'environnement, la société et la gouvernance :

- Exclusions totales de toutes activités liées aux armes controversées, aux mines anti-personnel et aux armes sous munitions
- Exclusion d'activités par seuil de CA
 - o Tabac si CA > à 10%
 - o Production de fourrure animale si CA > à 10%
 - o Divertissement pour adulte si CA > à 10%

En ce qui concerne les fonds Groupe, notre société de gestion CDAM examine et évalue les principaux impacts négatifs de ses décisions et de ses stratégies d'investissement. Ces impacts sont d'abord identifiés, puis traités à l'aide de différentes méthodologies ESG, telles que les exclusions et le « screening négatif », ainsi que par l'engagement actionnarial.

Au niveau des fonds, notre société de gestion CDAM utilise divers procédés pour identifier les principaux impacts négatifs. D'abord, CDAM applique sa politique d'exclusion à tous ses fonds pour atténuer l'impact des PAIs. Ensuite, les fonds article 8 au sens de la SFDR peuvent effectuer un « screening négatif » en évitant d'investir dans certains secteurs susceptibles de représenter tout ou partie d'un indicateur d'impact négatif.

CDAM se focalise en particulier sur huit indicateurs de durabilité dont 3 PAIs (soulignés ci-dessous) pour analyser la performance extra-financière de ses fonds dont les notes appliquées au portefeuille sont comparées à l'univers de référence et reprises dans les rapports ESG trimestriels :

- Le score de risque ESG du portefeuille (en moyenne pondérée /100)
- L'exposition aux risques ESG du portefeuille (en moyenne pondérée /100)
- Le Management des risques ESG du portefeuille (en moyenne pondérée /100)
- L'intensité CO2 en scopes 1 et 2 (en tonnes d'équivalent CO2/CA des sociétés)
- L'importance des programmes de diversité (en %)
- La qualité et l'intégrité du Conseil d'Administration (en score de risques/100)
- La structure du Conseil d'Administration (en score de risques/100)
- Le degré de controverses ESG le plus élevé du portefeuille (inférieur ou égal à 4/5)

Le point de départ de l'établissement des priorités de CDAM en matière d'atténuation des principaux impacts négatifs est décrit dans la stratégie d'investissement durable de CDAM qu'on retrouve dans son Code de Transparence (disponible sur le site internet), et qui décrit l'ambition de CDAM en matière de durabilité et d'atteinte d'objectifs ESG.

La stratégie d'investissement durable de CDAM décrit l'ambition de la société de gestion correspondant à de nombreux PAIs en matière de changement climatique, de protection de la biodiversité (huile de palme), de respect des Droits de l'Homme ou encore d'évitement des impacts négatifs sur les efforts de transition énergétique et de développement durable.

Pour plus d'informations sur la stratégie d'investissement durable de CDAM, cliquez ici :

<https://www.cholet-dupont-oudart.fr/notre-maison/notre-demarche-d-investisseur-responsable>

Au niveau des fonds, les principaux impacts négatifs sont classés par ordre de priorité en fonction des objectifs ou des caractéristiques durables du fonds dès lors que l'ensemble des garanties minimales de la politique ESG la société de gestion sont bien respectées.

9.2 Tableau de prise en compte des principales incidences négatives de CD0 pour 2025

Indicateurs des Principales Incidences Négatives	Métriques et modalités de Prise en Compte	Résultats chiffrés (Années 2023)	Résultats chiffrés (Années 2025)	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Climat et Environnement				
1. Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES)	<i>Emissions de GES intégrant le total des Scopes 1 + 2 + 3 (en tonnes d'équivalent CO2)</i>	501887,1286 (Tco2eq)	856584,4623(Tco2eq)	<i>Approche générale : Cholet Dupont Oudart s'engage à contribuer aux objectifs de l'Accord de Paris et à atteindre des émissions nettes de carbone nulles d'ici 2050.</i>
2. Empreinte Carbone	<i>Au lieu d'indiquer la responsabilité globale des investissements de l'entité en matière d'émissions totales de GES par le biais de ses investissements (ce qui est le cas pour les émissions de GES, cf. 1.), ce PAI cherche plutôt à créer une mesure comparable. Elle prend les émissions totales de GES et les divise par la valeur des investissements en millions d'euros, ce qui permet de connaître la quantité de GES créée par million d'euros investi. L'empreinte CO2 inclut ici le chiffre total des scopes 1 + 2 + 3 (Tco2eq/EURm)</i>	499,1456601 (Tco2eq/EURm)	602,859 (Tco2eq/EURm)	<i>Exclusions : La politique d'exclusion de Cholet Dupont Oudart couvre l'exclusion des activités ayant un impact très négatif sur le climat (par exemple le charbon thermique ou les entreprises actives dans le secteur du gaz et pétrole non conventionnel. Les seuils en la matière et les objectifs sont spécifiés dans la stratégie climat Groupe.</i>
3. Intensité CO2 des entreprises investies	<i>Intensité CO2 : Total Scope 1 + 2 + 3 (Tco2eq/EURm)</i>	1059,450878 (Tco2eq/EURm)	1326,730 (Tco2eq/EURm)	
4. Exposition des entreprises investies aux énergies fossiles	<i>Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles exprimée en pourcentage</i>	8,29%	5,16%	
5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	<i>Consommation d'énergies non renouvelables & Production d'énergies non renouvelables</i>	57,74%	54,72%	
		16,45%	15,47%	

6. Intensité de la consommation d'énergie	<i>Intensité de la consommation d'énergie, tous secteurs confondus dont</i>	7,00 (GWh/EURm)	8,17 (GWh/EURm)	
	<i>secteur du commerce et de la réparation de véhicules</i>	N/A	0,054 (GWh/EURm)	
	<i>secteur de l'eau et de la gestion des déchets</i>	N/A	0,62 (GWh/EURm)	
	<i>secteur du transport et stockage</i>	N/A	0,72 (GWh/EURm)	
	<i>secteur de l'immobilier</i>	N/A	0,26 (GWh/EURm)	
	<i>secteur de l'exploitation des mines et carrières</i>	N/A	0,89 (GWh/EURm)	
	<i>secteur de l'industrie manufacturière</i>	N/A	0,70 (GWh/EURm)	
	<i>secteur de l'approvisionnement en électricité et en gaz</i>	N/A	2,80 (GWh/EURm)	
	<i>secteur de la construction</i>	N/A	0,12 (GWh/EURm)	
	<i>secteur de l'agriculture et de la sylviculture</i>	N/A	2 (GWh/EURm)	
7. Impact sur la Biodiversité	<i>Part des investissements en pourcentage dans les entreprises avec des sites/opérations situés dans des zones sensibles du point de vue de la biodiversité ou à proximité de celles-ci, où des activités menées par ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.</i>	4,55%	3,87%	<p>Approche générale : Cholet Dupont Oudart est conscient de l'impact des banques et veille à ce que les sociétés dans lesquelles elle investit ne causent pas de dommages majeurs à la biodiversité.</p> <p>Exclusions : La politique d'exclusion de Groupe couvre l'exclusion des activités ayant un impact très négatif sur la biodiversité comme la production d'huile de palme, de pesticides et de plantes et semences génétiquement modifiées. Les seuils en la matière et les objectifs sont spécifiés dans la stratégie Biodiversité Groupe.</p>
8. Rejet dans l'eau	<i>Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises investies par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée</i>	N/A	0,0001939	<p>Approche générale : A ce jour, Cholet Dupont Oudart n'a pas défini de politique spécifique concernant les rejets dans l'eau et les déchets dangereux.</p> <p>Engagement : Cholet Dupont Oudart s'engage à surveiller ces indicateurs au niveau de ces titres vifs par la présence d'une controverse active sur ces 2 niveaux d'indicateurs.</p>
9. Déchets dangereux	<i>Tonnes de déchets dangereux et déchets radioactifs générés par les entreprises investies par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée (t/EURm)</i>	1,42	1,61	

Social, Ressources Humaines, Respect des Droits dont les Droits de l'Homme				
10. Violation du Pacte Mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissements des entreprises investies qui ont été impliquées dans des violations des principes de l'UNGC ou des lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales, exprimée en pourcentage.	0,02%	0,04%	Approche générale : Cholet Dupont Oudart prend en compte des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.
11. Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales"	Part des investissements dans les entreprises sans politique pour contrôler la conformité avec les principes du PMNU ou les principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, exprimée en pourcentage de sociétés impliquées	24,48%	24,33%	Engagement : Cholet Dupont Oudart s'engage à surveiller ces indicateurs au niveau de ces titres vifs par la présence d'une controverse sévère sur le thème social (Sustainalytics).
12. Ecart de rémunération Femmes/Hommes	Écart de rémunération moyen Hommes/Femmes non ajusté des entreprises investies exprimé en pourcentage moyen	16,15%	15,60%	
13. Diversité au sein des Conseils	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes membres du conseil d'administration des sociétés investies exprimé en pourcentage de l'ensemble des membres du conseil d'administration	42,84%	42,84%	
14. Exposition aux armements controversés (mines anti-personnel, armes à sous-munition, armes chimiques et armes biologiques)	Part des investissements dans les entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées exprimée en pourcentage de sociétés impliquées	0	0	Approche générale et Exclusion : Nous excluons toutes entreprises ayant des activités liées aux armes controversées, aux mines anti-personnelles et aux armes sous-munitions
Actifs souverains et supranationaux				
15. Intensité Gaz à Effet de Serre (GES)	Intensité de GES des pays d'investissement (Tonnes de CO2 par millions d'euros de produits)	0,1663 (Tco2eq/EURm)	0,2592 (Tco2eq/EURm)	Approche générale : Le taux de couverture obtenu grâce au fournisseur de données Sustainalytics étant trop faible à date, Cholet Dupont Oudart n'a pas souhaité se fixer d'objectifs à partir de ces données. Nous réévaluerons néanmoins cette approche à fréquence régulière.
16. Pays d'investissement soumis à des violations sociales	Nombre de pays connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies (Nombre absolu et % du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements)	N/A	Nombre Absolu : 2,5 En % du nombre total de pays bénéficiaires d'investissement : 0,0013 %	

Indicateurs d'incidences négatives additionnels (volontaires)				
17. Investissement dans des entreprises qui n'ont pas pris d'initiatives de réduction des émissions de carbone	<i>Pourcentage de sociétés impliquées n'ayant pas pris d'initiative de réduction des émissions de CO2</i>	24,09%	13,53%	<p>Approche générale : Cholet Dupont Oudart étudie avec attention les politiques et objectifs de réduction des émissions carbone des entreprises.</p> <p>Engagement : Nous nous engageons à suivre cet indicateur pour les investissements en titres vifs pour réduire la part des entreprises investies qui n'ont pas pris d'initiatives de réduction des émissions de carbone.</p>
18. Les investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail	<i>Mesurer le pourcentage des investissements d'entreprise du fonds/portefeuille qui sont impliqués dans des sociétés qui n'ont pas de politique de prévention des accidents du travail</i>	6,58%	6,42%	<p>Approche générale : Cholet Dupont Oudart étudie avec attention les politiques sociales mises en place par les entreprises.</p> <p>Engagement : Nous nous engageons à suivre cet indicateur pour les investissements en titres vifs pour réduire la part des entreprises investies qui n'ont pas mis en place de politiques de prévention des accidents du travail.</p>